



Accueil de Sébastien Lecornu par les élus du Pays des Ecrins

A Crots, ce fut l'occasion pour le Rapporteur général du budget, Joël Giraud, de saluer la grande écoute du ministre des collectivités lors des discussions budgétaires à l'égard des spécificités territoriales, non moins que le dynamisme et dévouement pour le service public du maire de Crots, Jean-Pierre Gandois, qui incarne au quotidien la république au travers de cet échelon essentiel qu'est la commune. Rappelant la démarche contractuelle engagée par l'Etat avec les collectivités, Sébastien Lecornu a souligné que la réussite collective ne pouvait être que partenariale et combien il était vain de monter les collectivités entre elles et contre l'Etat, le contribuable étant in fine le même. Le ministre a également fait état des avancées du budget 2019 en faveur des collectivités rurales, dont une péréquation plus avantageuse et conclu sur le rôle clé des élus locaux, les plus à même d'œuvrer à l'adaptation des services et de la vie publique aux spécificités territoriales.

La **délégation ministérielle** s'est ensuite rendue à L'Argentière-La Bessée pour visiter la Maison de services au public du Pays des Ecrins où ils furent accueillis par le maire Patrick Vigne et le Président de la Communauté de communes, Cyrille Drujon-D'Astros. Créée il y a plus de vingt ans par le maire d'alors Joël Giraud, la MSAP passée depuis sous giron intercommunal s'est vue remettre en décembre dernier des mains de Thomas Cazenave, Délégué interministériel à la transformation publique, le Prix Marianne Kantar Public, pour son projet numérique « Une clé pour un emploi ». Ce programme témoigne de la qualité de service et de relation avec l'usager, facilitant notamment les démarches des demandeurs d'emploi en leur permettant d'accéder à de nombreuses prestations en ligne complémentaires à leur recherche d'emploi (France Connect, création de boîte mail, services en ligne de la CAF, de la Sécurité sociale/CPAM, de la CARISAT/retraite notamment), un travail salué par le ministre des collectivités au travers d'échanges nourris avec les agentes de la MSAP.

Après un déjeuner républicain à Briançon, au collège des Garcins, en présence du Maire Gérard Fromm, où furent évoquées notamment les grandes opérations



Jean-Michel Blanquer visite l'école de St Martin de Queyrières

d'aménagement en cours de la commune, Joël Giraud a ouvert les travaux de la Commission Permanente du **Conseil National de la Montagne** à Vallouise, l'après-midi, en présence des deux ministres.

Au programme du CNM, la définition des groupes de travail thématiques dans des domaines aussi divers qu'essentiels aux territoires de montagnes tels que les activités agricoles et le pastoralisme, les coopérations européennes et transfrontalières, les mobilités, l'accès aux services, le logement et la protection des travailleurs saisonniers et la pluriactivité. Le Président a ensuite présenté sa feuille de route pour le CNM, avant une intervention du Commissariat général à l'égalité des territoires sur le devenir de la politique de cohésion territoriale de l'Union européenne après 2020 et du commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes, Philippe Matheron, sur la question des refuges et notamment de leur accessibilité pour les mineurs.

Après avoir introduit la Commission Permanente du CNM, les deux ministres sont allés inaugurer la crèche de La Bâtie-Neuve avant de conclure la journée à Gap par une réunion de mobilisation des acteurs en vue du grand débat national annoncé par le Président de la République.

« Une journée témoignant de l'engagement de l'Etat en faveur des collectivités territoriales et de la ruralité, rappelant que si la république est une et indivisible, elle est aussi riche de ses différences territoriales et sociales qu'il faut entendre et auxquelles des réponses concrètes peuvent être apportées, dès lors qu'elles sont le fruit d'un travail collectif de bonne volonté mais non moins ambitieux entre Etat, collectivités, acteurs locaux et citoyens » concluait Joël Giraud !

(Retrouvez cet article sur notre site www.alpes-et-midi.fr)

POLICES NATIONALE ET MUNICIPALE : COOPÉRATION RENFORCÉE

Une convention de coopération entre la police nationale et la police municipale de Gap existe depuis l'année 2000. Déjà actualisée à deux reprises, elle a subi un nouveau lifting matérialisé le 9 janvier par la signature d'un nouveau document entre, d'une part, Cécile Bigot-Dekeyzer, Préfète des Hautes-Alpes et Joël-Patrick Terry, directeur départemental de la Sécurité publique, et d'autre part, Roger Didier, maire de Gap et Philippe Libérateur, directeur de la police municipale. " *Coopération et complémentarité pour une plus grande efficacité, caractérisent cette convention, expliquait la Préfète. Mais, naturellement chacun garde ses champs de compétence.* "

Le centre de supervision urbain en partage

Une des premières clauses de la nouvelle convention permet un accès de la police nationale au centre de supervision urbain. Ce dernier est constitué d'un réseau de caméras (120 seront opérationnelles à la fin 2019) qui permet d'avoir une vue sur les événements qui se déroulent dans Gap. En pratique, il sera partagé avec la police nationale lors de grandes manifestations dans lesquelles chaque police peut être concernée. L'inauguration du rallye de Monte-Carlo sera la première occasion de voir des agents de la police nationale installés dans le poste de surveillance, aux côtés de leurs collègues de la police municipale. " *Le centre de supervision urbain est un outil très intéressant* " estime Joël-Patrick Terry. La convention traite aussi des réquisitions effectuées par l'autorité judiciaire dans le but de disposer d'extractions d'images nécessaires à l'instruction de délits. De plus, le maire de Gap a indiqué que pour avoir des plages vidéo plus intéressantes, les horaires du CSU vont évoluer. Les agents commenceront plus tard le matin pour pouvoir terminer le soir à 22 h.

L'armement des agents de la police municipale

La convention définit les règles dans lesquelles les agents de la police municipale pourront se servir d'armes. Actuellement, ils ont à leur disposition des armes de



Joël-Patrick Terry, directeur départemental de la Sécurité publique, Cécile Bigot-Dekeyzer, Préfète des Hautes-Alpes, Roger Didier, maire de Gap et Philippe Libérateur, directeur de la police municipale ont signé la convention

catégorie D telles que bombes lacrymogènes et bâtons télescopiques, ce qui nécessite une formation annuelle de 12 heures.

Afin de recevoir un armement de catégorie B, c'est à dire un pistolet automatique, ils suivront une formation obligatoire à l'école de police de Nîmes à l'issue de laquelle il leur sera délivré un certificat d'aptitude. De plus ils devront suivre un entraînement régulier identique à celui des agents de la police nationale. Tous les intervenants s'accordent à dire que le renforcement de la coopération ne peut être que bénéfique pour chaque police et donc pour la sécurité des gapençais. La préfète résumait ainsi la signature de cette convention : " *Ce n'est pas une finalité, c'est un point de passage* ".

Gabriel Nal